

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône ; offices de l'Eglise ; titulaires d'églises paroissiales. — II Correspondance romaine. — III Nominations ecclésiastiques. — IV Visite de Mgr l'archevêque au Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. — V Hommage à Sainte-Anne des mères chrétiennes. — VI Prières des Quarante-Heures. — VII Nouvelles religieuses. — VIII Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche, 19 juillet

On annonce :

Les fêtes de saint Jacques et de sainte Anne.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 19 juillet

Messe basse partout et messe chantée dans les chapelles semi-publiques :

De l'Oct. de la Dédicace, *double* ; mém. de saint Vincent de Paul et du
VIe dim. ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim.

Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :

Du SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, *double de 1e cl.* ; mém. de l'Oct. de la
Dédicace et du VIe dim. ; préf. de la Croix ; dernier Ev. du dim. — Aux
IIe vêpres, mém. 1o de saint Jérôme Emilien, 2o de l'Oct. de la Dédicace
3o du dim.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 26 juillet

Fête et solennité de sainte ANNE

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — 3 paroisses.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — 2 paroisses.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — 2 paroisses.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — 2 paroisses.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — 1 paroisse.

DIOCÈSE DE NICOLET. — 1 paroisse.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — 3 paroisses.

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 10 juin 1908.



LA Sacrée Congrégation des Rites a tenu hier au Vatican une séance préparatoire pour examiner trois miracles présentés pour la béatification de Jeanne d'Arc. Bien entendu, comme le secret couvre les opérations de la Congrégation, on ne peut en connaître le résultat; et celui-ci sera retenu comme favorable seulement quand on verra cette cause avoir sa troisième séance, celle qu'on appelle générale et qui se tient devant le Souverain-Pontife. Quand en effet une cause arrive à ce dernier stade, il est clair qu'elle a heureusement franchi les difficultés de la Congrégation préparatoire, et que toutes les objections présentées par le promoteur de la Foi ont reçu une solution satisfaisante.

— Quand un miracle est présenté à la Congrégation des Rites, il peut être rangé dans une des trois catégories suivantes. Ou ce n'est pas un miracle, mais la guérison est due, soit aux remèdes précédents, soit aux forces naturelles; ou bien la guérison peut être attribuée aux forces naturelles, mais aussi les agents surnaturels peuvent en avoir été la cause; enfin, et c'est la troisième catégorie, la guérison ne peut en aucune manière être attribuée à des agents naturels, mais Dieu seul, par l'intercession du saint personnage invoqué, en a été l'auteur. Or la Congrégation des Rites n'admet que les miracles qui rentrent dans cette troisième catégorie, elle repousse irrémédiablement ceux qui rentrent dans la seconde quand bien même elle serait moralement certaine que la faveur est d'origine divine. Il faut non seulement que cette origine divine existe, il faut qu'elle puisse être juridiquement et officiellement constatée; et par défaut de procédure, disons

le mot, nombre de ces faveurs, incontestablement dues à l'intercession d'un saint personnage, ne pourront jamais servir à sa glorification. Que de fois, par exemple, dans les missions lointaines, des guérisons subites, éclatantes, ont lieu après avoir invoqué tel ou tel Serviteur de Dieu ; mais qui pourrait faire un procès régulier dans des pays où les médecins n'existent pas, et où la constatation du mal n'est guère faite que par celui qui en souffre. M. Gaston Méry publie depuis quelques années une revue intitulée *Echo du Merveilleux* ; elle s'occupe surtout des faits préternaturels et ne traite point des miracles qui se produisent presque chaque jour sur divers points du monde. Une revue qui aurait pour but de recueillir exclusivement toutes ces faveurs miraculeuses d'origine divine, mais en se contentant des critiques ordinaires et sans exiger la rigueur de la Congrégation des Rites, ne manquerait jamais de copie. Elle nous prouverait que le bras de Dieu n'est point raccourci, et que s'il nous laisse ordinairement sous le poids des lois qu'il a sagement établies, il n'hésite point cependant à y déroger toutes les fois qu'il le croit utile pour sa gloire, ou pour nous donner un témoignage de sa bonté.

— Le *Motu proprio* que l'on annonce comme imminent et qui a trait à la réforme des Congrégations Romaines est imprimé en épreuves et a été distribué à un certain nombre de cardinaux pour solliciter leur avis et arriver à une rédaction définitive. Bien que sous la forme de *Motu proprio* qui suppose un acte de la seule volonté pontificale, Pie X cependant, dans une chose aussi grave, veut s'entourer de tous les avis propres à l'éclairer. Qu'une refonte des organes de l'administration romaine fut nécessaire, c'est un point hors de toute contestation. Ces Congrégations vivent encore en général avec l'organisation que leur a donnée, il y a plus de trois cents ans, Sixte V ; et si elles répondaient parfaitement au besoin qui les avait fait créer alors, elles sont complètement insuffi-

santes aujourd'hui. Tout le progrès humain tent à rendre les hommes membres d'une même famille, à renverser les barrières qui les séparent et les faire se réunir plus facilement, ou au moins à leur permettre d'échanger leurs idées avec une rapidité, qui sans métaphore, tient de la foudre. Il s'en est suivi que le courant des affaires portées au Saint-Siège est allé toujours grandissant, et maintenant on ne peut plus y suffire. C'est un peu pour cela qu'on appelle Rome la ville éternelle : les affaires, à cause de l'encombrement des Congrégations, y subissent des retards plus ou moins considérables. Bien qu'on ne sache point ce que décidera le *Motu proprio*, il y a cependant eu quelques indiscretions, il est vrai, plus ou moins fondées. D'après des gens bien au courant, le pape rendrait en partie au tribunal de la Rote les anciennes fonctions dont il avait été privé depuis 1870. La Rote était le grand tribunal de l'Eglise ; formée de jurisconsultes éminents et rompus par une longue pratique aux affaires, elle rendait des décisions qui fixaient la jurisprudence et dont la collection, près de 300 volumes in-folio, est le plus grand monument de droit civil et ecclésiastique qui existe. Depuis 1870 les auditeurs de Rote avaient été dépossédés de leur juridiction civile. Léon XIII leur rendit une certaine compétence dans les causes ecclésiastiques en leur attribuant le jugement de quelques parties de la procédure des causes des saints, c'est ce que l'on appelle les Congrégations Rotaes, et c'est pour cela que les auditeurs font partie de la Congrégation des Rites. Les salles de séance de la Rote au Vatican, situées à l'angle sud-est de la cour Saint-Damase, servent maintenant à la gendarmerie pontificale ; et c'est un spectacle peu banal que de voir des armes, des drapeaux, dans des salles dont les peintures murales respirent le pacifique aspect de la justice. Or il paraît que le Souverain-Pontife détacherait de la Congrégation du Concile les causes de mariage et les confierait au tribunal de la Rote.

Cela dégagerait énormément une Congrégation bien chargée déjà d'autres affaires, et ces causes pourraient procéder plus rapidement. D'autre part, les auditeurs de Rote, qui sont payés par le Saint-Siège, pourraient se rendre plus utiles, et faire revivre les anciennes traditions de ce corps qui était la plus grande expression du droit.

— Je passe sur les autres réformes dont on parle et dont les journaux ont même entretenu leurs lecteurs, parceque elles ne me semblent pas encore avoir le degré d'attendibilité nécessaire. Du reste l'attente ne sera probablement pas longue, et dans quelques semaines, peut-être dans quelques jours, nous aurons ce *Motu proprio*.

— On ne peut s'empêcher de remarquer avec quelle ardeur juvénile le pape s'est mis à la réforme de l'Église. Et il ne se contente pas de décréter des réformes, il en poursuit l'exécution avec une ténacité merveilleuse.

— Sans parler des affaires de France, nous voyons que le pape a d'abord réformé l'enseignement catéchétique, soit en faisant faire un nouveau catéchisme, soit en obligeant les curés à exécuter rigoureusement ce que leur prescrivait le Concile de Trente. L'enseignement chrétien du peuple a été la base de ses réformes. Puis commençant par l'Italie, il a fait la réforme des séminaires, car le prêtre doit devenir la forme du peuple chrétien, et il faut pour cela que sa propre formation soit irréprochable. Il fallait défendre cet enseignement, et il nous a donné l'encyclique *Pascendi*, véritable monument qui rivalise avec ce que les papes nous ont donné de plus beau dans ce genre. Obéissant à son devoir de gouverner l'Église, il s'est aussi attaqué au grave problème de la codification du droit, codification qui marche rapidement et pourra être promulguée dans trois ans. Enfin, mettant la main à la racine, il modifie les organes administratifs du Vatican pour mieux les mettre en rapport avec les besoins de l'Église. Et ce travail de géant, le pape a mis moins de cinq ans à l'accomplir !

Rome, le 18 juin 1908.

— Le mois de juin est consacré au Sacré-Cœur de Jésus, et parmi les dévotions qu'il a suscitées est la consécration que l'on fait à ce Cœur suivant le désir exprimé par Léon XIII dans sa lettre *Annum sacrum* du 25 mai 1899. Cette lettre, on le sait maintenant, fut provoquée par les révélations qu'une religieuse eut en Portugal et dont, après avoir fait une enquête rigoureuse, Léon XIII dut reconnaître le bien fondé.

— Depuis cette époque, une nouvelle forme d'hommage à Notre-Seigneur s'est fait jour parmi les fidèles. Prenant exemple des couronnements de statues de la sainte Vierge, qui sont relativement anciennes dans l'Église, car elles datent du XVIIIe siècle, on a voulu faire la même chose pour le Sacré-Cœur et le couronner solennellement roi du monde, roi de l'humanité toute entière. Cette cérémonie s'est accomplie dans plusieurs paroisses de France, et va se faire dans quelques jours dans le diocèse des Marsi en Italie. De plus cette année les évêques français assemblés à Paris, pour leur réunion annuelle, doivent aller à Montmartre présider le couronnement solennel de la statue du Sacré-Cœur. Naturellement on a commencé par mettre cette couronne sur la tête de la statue, prenant exemple de ce qui se passe pour les statues et tableaux couronnés, où l'on voit la sainte Vierge avec l'Enfant Jésus. Tous les deux ont une couronne royale posée sur leur tête, et personne n'y avait vu d'inconvénient. Ici, cependant, il s'agit de couronner Notre-Seigneur seul. La Congrégation des Rites ayant étudié cette question, après mûr examen, a déclaré que le vrai diadème royal de Notre-Seigneur était la couronne d'épines, et que tout autre couronne, devait, au lieu d'être placée sur sa tête, être mise à ses pieds comme signe de vive foi et d'ardent amour. Et c'est suivant ce nouveau rite que dans la cathédrale du diocèse des Marsi on couronnera le

Sacré-Cœur en déposant à ses pieds, sur un coussin richement orné, une couronne d'or.

— Le Souverain-Pontife vient d'élever à la dignité archiepiscopale Mgr Bernard Christien, dit d'Andermatt, son pays natal, supérieur général des Capucins depuis 24 ans, car son premier supérieurat de 12 années expirées, il fut réélu. Son gouvernement a été fécond pour son ordre. Les provinces se sont élevées de 42 à 57 ; le nombre des religieux a monté de 7,000 à 10,000 ; les missions de l'ordre qui étaient 22 au moment où il entra en charge, étaient 35 quand il l'a quittée ; et le nombre de missionnaires avait doublé, passant de 408 à 834. En même temps que les sujets devenaient plus nombreux et que s'accroissait leur zèle, le Père Général se consacrait au maintien du lien intérieur qui devait faire des Capucins une seule famille. Après autorisation du chapitre général, il demandait au pape et en obtenait que les missions des Capucins fussent placées sous la juridiction immédiate du Général de l'ordre. Il a créé les *Analecta Ordinis*, publication qui compte aujourd'hui 24 volumes et contient toute l'histoire du développement de l'Ordre pendant cette période. Il a fait aussi éditer le nouveau *Ceremoniale Romanum Seraphicum* et de nouvelles éditions du Bréviaire et du Missel de l'Ordre ; enfin il a fait procéder à la révision des Constitutions des Capucins, travail qui vient d'être achevé. Comme on le voit, son administration a été féconde, et son ordre lui sera éternellement reconnaissant des 24 années de labeur continu qu'il lui a consacrées.

— Les monuments à Dieu et à la Vierge se multiplient depuis quelques années. Nous avons vu, au commencement de ce siècle, les vingt montagnes plus hautes d'Italie se couronner d'une croix, d'une statue, d'un monument en l'honneur du Christ Rédempteur. Tout-à-fait aux antipodes, à 4,800 mètres

de hauteur, sur le sol le plus élevé de la Cordillère des Andes, à l'endroit où passe en dessous le tunnel du chemin de fer Mendoza Valparaiso, les Chiliens et les Argentins ont élevé à frais communs une magnifique statue de bronze, du sculpteur Alonso, au Christ Rédempteur debout appuyé sur sa croix. C'est la plus haute statue élevée dans le monde au Rédempteur et elle est l'œuvre, non point de particuliers, mais des deux gouvernements, zéissant en forme officielle, de la République Argentine et du Chili.

— Voilà que les Maronites du Liban, peuple qui aime à vanter sa foi indéfectible au milieu de mille persécutions, s'agite aussi. Ce vaillant peuple dépend de l'empire turc, mais est administré par un gouverneur chrétien nommé par le Sultan avec le consentement de l'Autriche, de la France, de l'Allemagne, de la Russie, de l'Angleterre et de l'Italie. Ce condominium ne doit pas rendre faciles les nominations du gouverneur du Mont-Liban. L'actuel patriarche, Son Excellence Mgr Huryeck, eut l'idée dès 1904 d'ériger sur un des contreforts du Liban qui baigne la mer, près de Bikorki, siège du patriarche maronite, un monument en l'honneur de l'Immaculée Conception. On choisit à cet effet le modèle de la Vierge de la Médaille Miraculeuse. Faite en France, la statue, qui pèse 14 tonnes, fut divisée en 12 tronçons pour les facilités du transport, et portée sur le contrefort du Liban. Elle mesure sept mètres et demi et domine une tour ronde de 22 mètres. Dans cette tour on a laissé le vide pour une chapelle, au-dessous de laquelle sera un caveau, et c'est là qu'on transportera, selon son désir, les restes mortels de Mgr S. Duval, ancien délégué apostolique de Syrie, prédécesseur du délégué actuel. La longue inscription latine gravée sur le monument commence par ces mots : *Qui gloria Libani data est per sæcula* allusion aux nombreux passages de l'Écriture Sainte qui s'adressent, il est vrai à l'Église, mais aussi à la Sainte Vierge

Ma
il
mo
sou
—
me
d'a
Pie
que
bier
une
il n
ren
heu
Pou
sur
bas
cèd
logi
néc

F
Mo
N
Sai
N
N
N

Marie. *Veni de Libano... veni coronaberis.* En vertu de ce texte il était juste que la Sainte Vierge Marie eut sur le Liban un monument qui rappelât sa gloire et obligeât les hommes à se souvenir de ses bienfaits.

— On dit que le *Motu proprio* qui doit changer profondément l'organisation des Congrégations romaines et devait, d'après tout ce que l'on affirmait, voir le jour pour la Saint-Pierre, est de nouveau retardé. Il est facile de comprendre que ce *Motu proprio* touchant à tant d'intérêts divers, il est bien difficile d'imposer un silence préventif à ceux qui, pour une raison ou pour l'autre, craignent d'en être touchés. Puis il n'est pas aisé de si bien organiser toutes choses que les différentes parties de ce mouvement organique s'emboîtent sans heurts, sans frottements trop durs, les unes dans les autres. Pour ces motifs le pape garderait encore quelques semaines sur sa table ce nouveau règlement. Ce qu'on peut en dire, en se basant sur les indiscretions qui ont été faites, c'est qu'il procède logiquement d'un principe, n'applique que des déductions logiques, et supprime une foule d'inconvénients qui se faisaient nécessairement jour avec le système actuel.

DON ALESSANDRO.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal ont été nommés :

M. l'abbé T. Heffernan, curé de la nouvelle paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin à Montréal ;

M. l'abbé P. Heffernan, vicaire à Saint-Antoine ;

M. l'abbé F. Elliott, vicaire à Saint-Patrice ;

M. l'abbé W. Lessard, vicaire à Verdun.

VISITE DE MGR L'ARCHEVEQUE

Au Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul

AU cours de sa visite pastorale à Saint-Vincent-de-Paul, Ile Jésus, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, suivant l'élan de son cœur généreux, s'empressa d'aller au Pénitencier visiter les détenus et administrer la confirmation à quelques-uns d'entre eux. C'était le doux rayon d'un soleil chaud et vivifiant qui pénétrait la sombre et triste atmosphère de la dure prison, et versait à flots la lumière, la consolation, l'encouragement et la joie dans tous les cœurs.

Broyée sous les coups de la justice humaine, remuée profondément par l'épreuve, et retournée à point par la tribulation qui l'expose à la rosée et aux pluies bienfaisantes de la grâce, l'âme du détenu est la terre bien préparée à l'action des divines miséricordes. Aussi, dans un silence impressionnant, l'auditoire buvait-il avec avidité chacune des paroles du Pasteur, dont il se sentait aimé. C'était un abîme d'indigence morale se dilatant à plaisir pour absorber l'abîme des ressources de toute nature qu'est l'âme de l'évêque catholique.

" J'en étais tout émotionné moi-même ", dit Sa Grandeur, qui s'est plu à dévoiler à ces prisonniers les tendresses, la compassion, les invitations du Prisonnier du Tabernacle et enfin l'attention du divin Ami, qui donne à ses frères chargés des chaînes de la terre d'extraordinaires moyens de salut refusés à tant d'autres heureux dans la liberté, mais souvent plus coupables qu'un bon nombre d'entre eux. Sa Grandeur signale surtout la première canonisation faite par le divin Condamné en faveur de son compagnon d'humiliation, le bon larron : à celui-ci

qu
pa
va
Pa
tai
ser
pro
hal
cia
pri



d'a
app
plu
trô
V
vot
ver
alle
neu
de

qui Lui demande un souvenir, Jésus crucifié assure le paradis pour le jour même. Admirable exemple des coups vainqueurs de la grâce divine !

La semence, qu'avec la plus délicate tendresse, le bon Pasteur a déposée dans ces âmes sur lesquelles les fontaines éternelles toujours déversent leurs célestes ondes, sentira longtemps la féconde influence de cette visite et produira pour tous les plus heureux fruits.

Aussi M. le préfet, avec sa politesse et son amabilité habituelles, exprima-t-il les sentiments de tous en remerciant Sa Grandeur du bienfait de sa visite, et en La priant de venir le plus souvent possible.

O.-L. H.

HOMMAGE A SAINTE ANNE

Des mères chrétiennes



glorieuse sainte Anne, heureuse mère, illustre fille des rois, que le Très-Haut a préparée selon son cœur, bénie mille et mille fois êtes-vous d'avoir enfanté à la vie celle que *toutes les générations appellent bienheureuse* ! Plus belle que la rose de Saron, plus chérie de Dieu que les archanges qui entourent son trône, était l'enfant que vous avez donnée au monde.

Vous l'avez appelée votre fille, vous l'avez pressée sur votre cœur, cette Reine des anges, cette Reine de l'univers ; la première, vous lui avez parlé du Dieu qu'elle allait donner aux hommes, et vous avez eu le grand honneur de dérouler les préceptes de la loi devant les yeux de la Mère du divin Législateur. *O heureuse sainte Anne,*

je conçois que vous n'avez pas regretté les honneurs du trône de David ; la qualité de mère de Marie vous rehausse infiniment plus que tous les trônes de l'univers. Mater Matris Christi !
Mère de la Mère du Christ (1) !

Ah ! votre fête, qui donne un nouveau lustre au foyer chrétien, n'est-elle pas la fête des mères, puisqu'elle nous découvre les splendeurs de la maternité ? L'Eglise l'a si bien compris qu'elle relit à l'épître de ce jour le portrait de la femme forte, image de toutes les épouses et de toutes les mères.

C'est aux pieds de cette grande sainte qu'il nous faut nous retremper dans la foi de notre mission, nous qui avons eu le grand bonheur de donner des fils au monde, des âmes à Dieu ; puisse-t-elle nous mettre au cœur le désir de devenir toutes des mères de saints.

Il nous en faut des saints à cette heure où l'esprit mauvais semble triompher. Nous supplions Dieu, avec larmes, de nous faire voir son règne, de sauver la société en péril, et c'est vers vous que se tournent nos regards quand nous faisons cette prière, car le salut est entre vos mains.

Prières des Quarante-Heures

MARDI,	21	JUILLET	— Noviciat des Pères Rédemptoristes.
JEUDI,	23	"	— Saint-Luc.
SAMEDI,	25	"	— Notre-Dame-du-Bon-Secours.

(1) Saint Jean-Damascène.



vo
dis
tin
die
Ch
Ph
vas
Ch
rite
Ne
lier
ceu
nèg
tou
Mo
I
Ch
suc
Xa
fest
qui
fils
loir
l'év
—n

NOUVELLES RELIGIEUSES



NE fête catholique et chinoise. — L'Eglise est catholique, ce qui veut dire qu'elle est universelle. C'est vers toutes les nations que Notre-Seigneur envoyait jadis ses apôtres — *docete omnes gentes* ; et saint Paul disait justement que sous la loi nouvelle il n'y a plus de distinction entre les Juifs et les Gentils : tous sont appelés aux bienfaits de la foi. Aux funérailles du défunt archevêque de Chicago, Mgr Feehan, Mgr Ryan, l'éloquent archevêque de Philadelphie, faisait remarquer que certains diocèses, plus vastes, sont davantage à l'image de l'Eglise universelle : « à Chicago, disait-il, nous avons de toutes les races et de tous les rites, et la sollicitude épiscopale doit s'élargir d'autant..... » Ne pourrait-on pas en dire presque autant de Montréal ? Italiens, Allemands, Syriens, Polonais, Ruthènes, sans compter ceux de langue anglaise et ceux de langue française, des nègres et des jaunes mêlés aux blancs, nous avons un peu de toutes les variétés. Par le fait, en plus d'un sens, l'Eglise de Montréal est bien catholique.

La présence, dans notre ville, d'un évêque missionnaire en Chine, Mgr Mérel, vicaire apostolique de Kouang-Tong, et le successeur aux mêmes champs d'apostolat de saint François-Xavier, a donné, l'autre soir (29 juin), occasion à une manifestation intéressante chez nos frères les Chinois catholiques, qui sont, comme l'on sait, quelques centaines à Montréal. Les fils du Céleste Empire, même ceux qui sont chrétiens, sont ici loin de leur patrie et en un sens comme en exil. Le passage de l'évêque missionnaire qui parle leur langue et prêche leur foi — notre foi — était pour eux, on le comprend, une consolation

et une joie. Aussi étaient-ils accourus l'entendre chaque fois qu'il fut possible. Mais ce soir du 29 juin, dont nous parlons, il y avait réunion profane, si l'on ose dire ainsi. M. le curé de Saint-Jacques à Montréal, dont Mgr Mérel fut le condisciple et est resté l'ami, avait convié à un banquet fraternel et les pasteurs et les ouailles. Mgr l'archevêque était là, et Mgr l'auxiliaire avec Mgr Mérel, et aussi M. Callaghan qui s'occupa des chinois à sa cure de Saint-Patrice et plusieurs amis du prélat en visite. Il y avait là des Chinois, en nombre, leur chef reconnu à Montréal, Goon Hay You, et ces bons *Célestes*, la figure toute réjouie, servaient eux-mêmes les convives à la *chinoise*..... comme d'autres chantent à la *bretonne*. Il manquait un hôte pourtant, et l'on salua son souvenir, un digne homme et un saint prêtre, qui venait précisément de mourir la veille, M. l'abbé Etienne Demers, qui s'est occupé avec un grand zèle, il y a quelques années, de la colonie chinoise catholique de notre ville. Il y eut des discours, de la part du chef chinois, de M. l'abbé Callaghan, de Mgr Mérel et de Mgr l'archevêque. Il se trouvait qu'on était aux premières vêpres de la fête de saint Paul et Mgr Bruchési s'est déclaré enchanté que la coïncidence lui procurât la joie de célébrer sa fête patronale au milieu de ses « enfants » du Céleste Empire. Bref, ce fut une soirée intéressante et édifiante à plus d'un titre.

Feu M. l'abbé Etienne Demers. — M. l'abbé Demers, qui vient de mourir au presbytère de son frère, M. le curé de Sainte-Brigide-de-Montréal, le dimanche, 28 juin, était né à Sainte-Geneviève, près Montréal le 25 décembre 1845. Avec le prénom d'Etienne il portait aussi celui de Noël, en souvenir sans doute du jour de sa naissance. Après de fortes études à Sainte-Thérèse et au grands-éminaire de Montréal, il fut ordonné prêtre par feu Mgr Charles Larocque, le 26 mai 1869,

et devint secrétaire de Mgr Bourget de 1869 à 1874. Successivement vicaire à Saint-Jacques-de-l'Achigan (1874), à Sainte-Brigide-de-Montréal (1875), et à Saint-Jacques-le-Mineur (1877), il devint curé d'Ormstown (1879), d'où il fonda la paroisse d'Howick, puis curé de Rigaud (1893). En 1898, une cruelle maladie le força de prendre sa retraite, et il vivait depuis dix ans retiré chez son frère, M. le curé Demers, de Sainte-Brigide.

Homme de talent et de goûts distingués, M. Etienne Demers a laissé partout où il a exercé le saint ministère le souvenir d'un prêtre et d'un curé au zèle ardent et à l'âme dévouée. Il faut l'avoir connu au temps de son activité si vive, pour comprendre quel sacrifice Dieu lui demanda, lorsque l'un après l'autre, il dut se résigner à perdre ses deux yeux. Aveugle, il était resté lui-même, gai, causeur, enjoué même et d'une politesse exquise toujours. Dans sa chambre de malade, à l'Hôtel-Dieu ou chez son frère, il accueillait avec la même bonne grâce que jadis à Ormstown et à Rigaud ceux qui le visitaient. Son bon sourire mettait encore sur sa figure la vie que lui refusaient ses yeux éteints. On aurait dit que la célérité et les souffrances qui chez lui en furent inséparables, avaient adouci ce qui semblait jadis un excès de sensibilité. On sortait de sa chambre en se disant : « Comme il est édifiant ! »

Le regretté curé a fait, après une longue et très souffrante maladie, la mort d'un prédestiné. Ses funérailles à l'église Sainte-Brigide, sous la présidence de Mgr l'archevêque, ont été fort imposantes. Mgr l'auxiliaire a chanté le service, un grand nombre de prêtres et une foule de fidèles assistaient. Les restes mortels ont ensuite été transportés à la cathédrale où a eu lieu l'inhumation.

Feu M. l'abbé Emile Léger. — M. l'abbé Léger, secrétaire de Mgr Emard, évêque de Valleyfield, n'était prêtre que de

puis huit mois. Il avait été ordonné à Valleyfield le 27 octobre 1907. Le jeune abbé s'est noyé accidentellement à Port Lewis le 22 juin. Par ses talents et ses vertus il promettait beaucoup. La Providence en a décidé autrement. Mais, si jeune qu'il fût, au témoignage de ses supérieurs et de ses intimes, c'est les mains pleines de mérites déjà qu'il s'est présenté devant le tribunal du Souverain Juge. Nous offrons à Monseigneur de Valleyfield l'hommage de notre respectueuse sympathie.

Feu le Rév. Père Arpin. — La mort du curé fondateur de la belle paroisse de l'Immaculée-Conception, le Rév. Père Ludger Arpin, des Jésuites, ne saurait non plus rester pour nous inaperçue. Né à la Présentation, près Saint-Hyacinthe, le 9 avril 1841, le regretté défunt était entré dans la Compagnie de Jésus après de brillantes études au séminaire de Saint-Hyacinthe. Il fut ordonné prêtre en 1877, à Laval, en France. D'abord missionnaire à Fort William, Ont., puis procureur du Collège Sainte-Marie, il fut chargé en 1887 de fonder la paroisse de l'Immaculée-Conception, au nord de la ville de Montréal. Il en fut curé pendant huit ans. Le religieux défunt laisse le souvenir d'un homme de bien et d'un curé dévoué aux œuvres. Il est mort le 30 juin et ses funérailles ont eu lieu le 3 juillet.

AUX PRIERES

Sœur Marie de Saint-Théodule, née Rose de Lima Laporte, professe choriste, des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Saint-Laurent.

Sœur Sainte-Anastasia, née Marie-Arzélie Desmarais, des Sœurs de Sainte-Marthe, décédée à Saint-Hyacinthe.

Sœur Saint-Matthieu, née Elisabeth Falardeau, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Mme N. Achim, née Elisabeth Mercille, décédée à Saint-Lambert.